



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **5 février 2024**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Marie-Pier Therrien
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

R 2024-02-035 ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

ATTENDU l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration ;

ATTENDU QUE le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

ATTENDU les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

ATTENDU QUE les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

ATTENDU QUE les villes et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

ATTENDU l'adoption par la MRC de Drummond de son Plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40 % de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que la municipalité s'engage à :



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

DONNER primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire ;

FAVORISER un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en appuyant les projets de lutte et en misant sur la sensibilisation ;

PRIORISER des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens ;

D'AUTORISER la transmission d'une copie de cette résolution aux organismes concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée conforme, donnée à L'Avenir, le 07 février 2024

Suzie Lemire
Directrice générale, greffière-trésorière

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.